

DELIBERATION

SEANCE DU 1^{er} juillet 2016

L'an Deux Mil seize, le premier juillet, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM, Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Francis LEBLANC, Alain LE GOFF, Jean-Claude MINARD, Daniel RENAUD, Corinne TIERCE.

ETAIENT ABSENTS : Mr Franck DEUSS, Mme Isabelle PLAIDY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Alain BECQUART.

*Mr Franck DEUSS donne pouvoir à Mr Francis LEBLANC.
Mme Isabelle PLAIDY donne pouvoir à Mr Daniel RENAUD.*

**Devis d'élagage
Arbres situés rue du
lavoir**

Mr le Maire présente au conseil municipal un devis de la société Tronce Elagage concernant la taille d'entretien et le dégagement des câbles téléphoniques de 5 arbres situés dans la rue du lavoir, pour un montant de 860.00 € HT.

Le devis étant plus élevé que les estimations envisagées, le Conseil Municipal décide de ne pas le retenir.

**Actualisation du
tableau de la voirie
communale**

Mr le Maire demande au conseil municipal de prendre une décision concernant la classification des chemins ruraux. Il apporte des précisions sur la différence entre Chemin communal et chemin rural, et notamment les conséquences qu'entraîne leur classification, en terme d'entretien et de retombées financières de la DGF.

Après délibération, le conseil municipal approuve le classement de la voirie communale au tableau ci-joint, et accepte la modification de la longueur totale de la voirie communale qui est désormais de 39 000 mètres linéaires.

Ce nouveau tableau annule et remplace le précédent.

Suite à la délibération en date du 13 mai 2016, le conseil municipal fait le constat que :

- le commerce épicerie n'est pas viable sur la commune de Valigny,*
- ce commerce fermé aggrave l'image de village abandonné, (ce local est inutilisé depuis le 30 septembre 2014).*

Location Local Commercial

- le commerce de produits cosmétiques à base de lait d'ânesse est très novateur sur notre territoire, bien que l'élevage des ânes soit déjà répandu aux alentours,
- ce côté novateur, « avant gardiste », mais en même temps naturel à partir de produits issus de l'agriculture locale, peut drainer une clientèle nouvelle (le futur locataire vend déjà ses produits par internet). Cette création commerciale innovante et porteuse peut animer la vie du village et impacter favorablement les commerces existants.

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'aider au démarrage ce commerce par une exonération des douze premiers loyers.

En contrepartie, afin d'améliorer la vie locale, de favoriser le commerce à Valigny et d'augmenter les services rendus à la population, le Conseil Municipal charge Mr le Maire de signer la convention annexée avec le gérant de ce commerce.

Fonds PIC

Mr le Maire explique au conseil municipal le mécanisme du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de communes du pays de Tronçais, dans sa délibération du 27 juin 2016, a décidé de choisir la répartition dite de droit commun. Chaque commune conserve donc son attribution, calculée en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale. Pour l'année 2016, le montant reversé à la commune s'élève à 7 865 €.

PLU Intercommunal

Le conseil municipal, sur le rapport du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi Alur du 24 mars 2014 et notamment son article 136,

VU les statuts de la communauté de communes,

CONSIDERANT que les communautés de communes et d'agglomération deviendront compétentes de plein droit en matière de PLU à l'issue d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi, soit le 27 mars 2017,

CONSIDERANT le caractère très rural du Pays de Tronçais dont seulement 4 communes disposent d'un PLU ou d'un POS valant PLU,

CONSIDERANT la volonté des communes de conserver leurs prérogatives en matière d'urbanisme,

DECIDE de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU des communes à la communauté de communes du Pays de Tronçais au 27 mars 2017.

**Transfert de la contribution
du SDIS 03 à la
communauté de
Communes du Pays de
Tronçais**

*Le conseil municipal,
Sur le rapport du Maire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi NOTRe du 7 août 2015,
VU les statuts de la communauté de communes,
CONSIDERANT le mécanisme de calcul du coefficient
d'intégration fiscale (CIF) et de l'intérêt à l'augmenter pour
maximiser la dotation d'intercommunalité,
CONSIDERANT la possibilité de transférer la charge que
représentent les contributions communales au SDIS à la
communauté de communes avec mise à jour du montant de
l'attribution de compensation,
CONSIDERANT qu'il ne s'agit pas d'un mécanisme de
représentation-substitution, mais simplement d'un transfert de
charges, ce qui signifie que la communauté de communes ne
sera pas représentée au conseil d'administration du SDIS 03,
DECIDE de transférer la contribution au SDIS03 de la
commune à la communauté de communes du pays de Tronçais
(figée au montant 2016, soit 5 361.00 €)*

Demande de Subvention

*Mr le Maire présente au conseil municipal la demande de
subvention du « Secours Populaire Français »*

*Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette
demande.*

**Compte rendu des
commissions**

*Mr Le Maire donne le compte rendu de la séance du conseil
communautaire. Il évoque le schéma départemental de coopération
intercommunal, et précise que le SIRP Coulevre-Valigny ne sera
pas dissout.*

*Mr Le Maire informe le conseil municipal du déplacement
des containers. Ils sont maintenant installés sur la place Jeanne-
Marie GUYOT, à proximité des WC publics.*

**Lettre de remerciement
« Sur les routes du
Bourbonnais »**

*Mr Le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Nicolas
Thollet, Président du comité d'organisation « Sur les routes du
Bourbonnais », par lequel il remercie la municipalité de son
implication lors de cette manifestation sportive en sécurisant divers
carrefours et intersections par l'intermédiaire de signaleurs
bénévoles.*

*Mr Le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « Les
Bourre-Bonnets » concernant un festival d'été de musique intitulé
« Apéros-bus ».*

**Organisation
de mini-concerts
sur la place
Jeanne-Marie GUYOT**

Ce projet est un rendez vous hebdomadaire du 15 juillet au 12 Août sur la place du village, les vendredis soirs à partir de 19h. Ces mini-concerts seront l'occasion de découvrir des groupes de chansons françaises, rock, blues...avec en fonds de scène un bus scolaire Saviem de 1977.

Mr le Maire précise qu'un arrêté réglementant la circulation et le stationnement sur cette place, doit être pris.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette initiative en faveur de la vie locale.

QUESTIONS DIVERSES

**Stage de danse
classique**

Mr Le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'association Commedi'Arts compagnie d'utiliser à titre gratuit, la salle polyvalente du vendredi 8 juillet au mardi 12 juillet 2016.

Dans le cadre de ce stage, les habitants de Valigny auront un accès libre pour assister en tant que spectateur.

A la fin de ce stage de danse elle propose un spectacle de danse classique, entrée 1 € (minimum).

Jeux inter-villages

Mr Le Maire informe le conseil municipal que la commune de Valigny sera représentée par 24 participants aux jeux Inter-villages du 10 juillet 2016 à Ainay le Château.

La commune fournira à chaque participant un maillot de couleur bleu clair avec le nom et le blason de la commune.

Mr le Maire, et Mr Leblanc présentent au conseil municipal l'étude réalisée par Mr Coulangeon, architecte de l'ATDA, à propos de la restructuration de la salle socio-culturelle. Cette étude prouve la faisabilité de ce projet.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour poursuivre ce dossier.